

Décision portant nomination de Mme Elisabeth MOURAY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7245 intitulée Molécules de communication et adaptation des microorganismes (MCAM)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la note du 13 avril 2010 relative à la nature et les conditions d'exercice de la fonction d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du MNHN ;

Vu la décision n° DEC11A004DS1 du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte n°7245 intitulée Molécules de communication et adaptation des microorganismes (MCAM) et nommant Mme Sylvie REBUFFAT en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 janvier 2010 ;

Considérant que Mme Elisabeth MOURAY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le service de la formation des personnels du MNHN du 12 mars au 3 avril 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Elisabeth MOURAY, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7245 intitulée Molécules de communication et adaptation des microorganismes (MCAM), à compter du 1^{er} janvier 2013.

Mme Elisabeth MOURAY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Elisabeth MOURAY est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} septembre 2013

La directrice de l'unité
Sylvie REBUFFAT

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Directeur général du MNHN (ou de son délégué)